



Tutorat Santé de Tours



Fiche métier – Médecine

Par : Enzo Réau, Camille Achard et Léa Bertheau



Lien photo : https://www.ecosia.org/images?q=grey%27s%20anatomy&fbclid=IwAR2R8T2sBYYKHmYZ2BzHc8UjpMj9yt4oLxI4ZJN8_V8siMFy8vpFIMg9kXI#id=F72B60BA744749BAF1742D9D20E0CBD5A6431D1D

Médecine

À l'hôpital ou en cabinet, le médecin prend en charge la santé de la personne dans sa globalité, tant sur le plan physique, que mental et social. Ce professionnel de santé vise à préserver la santé du patient en alliant prévention et traitement.

L'exercice de la médecine est très varié et offre de nombreuses possibilités/modalités de pratiques. De la pratique de la chirurgie à la psychiatrie, le champ de la médecine est large et permet à chacun de s'y retrouver.

I. Comment accéder aux études de médecine ?

A) La PASS et L.AS

L'accès aux études de médecine débute par une inscription en PASS ou L.AS. Cette année se solde par un **examen classant** et un classement par filières ; si l'étudiant se place en rang utile pour le **classement** « médecine », il pourra poursuivre en 2^{ème} année.

À Tours, le numerus clausus est de **300** places pour les études de médecine.

B) Passerelles ministérielles

Pour entrer en L2 : il est nécessaire d'être titulaire d'un diplôme niveau Master (Bac+5) ou équivalent, et de formuler un dossier de candidature qui sera ensuite étudié par un jury.

Pour entrer en L3 : il est nécessaire d'être titulaire d'un diplôme niveau Doctorat (Bac+8) ou équivalent, et de formuler un dossier de candidature qui sera ensuite étudié par un jury.

(Cf. Arrêté du 26 juillet 2010 relatif aux modalités d'admission en deuxième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou maïeutiques).

II. Les études de médecine

À Tours, les études de médecine se déroulent sur le site Tonnellé de l'Université François Rabelais, rattaché à l'hôpital Bretonneau. Elles suivent le parcours LMD (= License, Master, Doctorat), et sont d'une durée de 9 à 12 ans. Elles se décomposent en 3 cycles.

➤ Financement possible des études – CESP

Le contrat d'engagement au service public (CESP) correspond à un accord entre un étudiant en médecine et l'Agence Régionale de Santé (ARS)

En l'échange d'une **somme fixe de 1200€** par mois pendant tout ou partie de leurs études, les étudiants s'engagent à **s'installer ensuite dans une région faiblement dotée en médecins**, pour une durée égale au nombre d'année qu'ils ont perçu cette somme.

Il est possible de toucher le CESP dès la 2^{ème} année de médecine et également pendant l'internat. Il faut toutefois noter que la contraction d'un CESP **limite l'étudiant à certaines spécialités** pour les ECN (médecine générale, pédiatrie, psychiatrie, ophtalmologie et dermatologie).

Ce n'est pas un engagement anodin car il est possible de résilier le contrat ou de le mettre en pause que sous certaines conditions.

A) 1^{er} cycle : Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM)

1. Les cours

Poursuivant la PASS ou la L.AS, les 2^{ème} et 3^{ème} années de médecine permettent aux étudiants de **consolider leurs bases scientifiques** mais également de découvrir leurs applications au sein des sciences médicales. Ces deux années sont très axées sur le corps humain non pathologique, sa physiologie, son anatomie, etc. ainsi que la sémiologie.

2. Les stages

Les étudiants ayant obtenu leur concours d'entrée dans la filière médecine réalisent un **stage d'initiation aux soins infirmiers** de 4 semaines pendant les vacances d'été précédant leur L2.

Au cours de leur L2, les étudiants réalisent un stage de 4 semaines en service de **chirurgie**, comprenant 1 semaine **d'anesthésie**, ainsi qu'un stage de 2 à 4 jours chez un médecin généraliste.

En L3, les étudiants réalisent un stage de 2 semaines en service de **radiologie**, ainsi qu'un stage de 5 semaines dans un service de **médecine** du CHU.

✓ *NB* : À noter qu'aucun stage de L2 et L3 ne sont rémunérés

3. Les UE libres

Durant ces années, les étudiants ont l'obligation de valider 4 Unités d'Enseignement Libres (UEL) afin de valider leurs années. Ceux-ci sont divers, allant de la pratique d'un sport à un investissement associatif.

4. Le parcours « recherche »

S'ils sont intéressés par ce parcours, les étudiants ont la possibilité de **réaliser des Unités d'Enseignement de Recherche en Biologie (UERB) ou de Recherche en Sciences Humaines (UERSH)** - validant également les UEL précédemment abordés.

Suite à la validation de 4 UERB ou 4 UERSH et en remplissant des conditions spécifiques supplémentaires (stage en laboratoire, rédaction d'un mémoire, etc.), les étudiants peuvent obtenir une équivalence Master 1 dans leur domaine de recherche. Ils auront ainsi par la suite, la possibilité de s'inscrire en Master 2 de ce même domaine, s'ils le souhaitent.

B) 2^{ème} cycle : Diplôme de Formation Appliquée en Sciences Médicales (DFASM)

Ce cycle, aussi appelé « **externat** », oriente les étudiants vers une professionnalisation progressive. Les étudiants y voient de façon plus précise l'application des sciences médicales dans la prise en charge des patients et de leurs pathologies.

1. Les 4^{ème} et 5^{ème} années

Ces deux années sont organisées selon une **alternance entre des périodes d'enseignements théoriques de 6 semaines et des périodes de stages pratiques** en milieu hospitalier de 6 semaines également.

À noter qu'au cours de la 4^{ème} année, les étudiants sont amenés à réaliser un stage de médecine générale de 3 à 6 semaines.

2. La 6^{ème} année

La 6^e année est une année de concours pour les étudiants en médecine. Ils sont évalués autour de 3 piliers : **les connaissances, les compétences et le parcours**. Ce trépied d'évaluation a vu le jour suite à la réforme du second cycle qui rentrera en vigueur à la rentrée 2021-2022 pour les étudiants rentrant en 4^e année.

Au début de la 6^e année, en septembre, les **Examens Dématérialisés Nationaux (EDN)** ont lieu et ont pour objectif d'évaluer les **connaissances**. Ils permettent de **remplacer** les actuels ECNi (Épreuves Classantes Nationales informatisées), ayant normalement lieu en juin de cette 6^e année, dans le contexte de la réforme du second cycle.

Les **compétences** sont également évaluées lors de cette 6^e année aux alentours des mois d'avril-mai. L'examen de compétences se nomme **ECOS** (examens cliniques objectifs structurés). Entre les mois de septembre et d'avril, les étudiants auront majoritairement des stages à l'hôpital en vue de la préparation aux ECOS.

Le **parcours**, quant à lui, sera pris en compte dans l'évaluation et le classement final moyennant un plafond limite de points atteints.

A la fin de cette 6^e année, les étudiants sont classés nationalement sur un système de **matching** c'est-à-dire qu'ils auront 44 classements différents suivant les 44 spécialités existantes, et ce, grâce à des coefficients. Ces classements ont pour but d'attribuer à chaque étudiant une spécialité (= DES) ainsi qu'un centre hospitalo-universitaire (= une ville) pour leur **internat**.

C) Le 3^{ème} cycle : l'internat

La durée de l'internat varie de 3 à 5 ans en fonction de la spécialité choisie par l'étudiant. L'internat se compose d'une **succession de stages de 6 mois** dans des services en rapport avec la spécialité choisie.

Ces années se soldent par la **soutenance de thèse**, l'obtention du Diplôme d'État de Docteur en Médecine et du Diplôme d'Études Spécialisées (DES).

L'étudiant devient ainsi médecin, s'inscrit à l'**Ordre des Médecins**, et peut entamer la pratique de sa spécialité.

III. Comment exercer ce métier ?

A) Les différentes spécialités

À l'issue des ECN, sont accessibles les filières suivantes :

- Médecine générale
- Spécialités médicales
- Spécialités chirurgicales
- Anesthésie-Réanimation
- Biologie médicale
- Gynécologie médicale
- Gynécologie obstétrique
- Médecine du travail
- Pédiatrie
- Psychiatrie
- Santé publique et médecine sociale

B) Les différents types d'exercice

La médecine est un domaine très vaste, et il existe une multitude de façons de l'exercer :

- Salariée ou libérale
- Dans le public ou le privé
- Individuelle ou collective

IV. Liens utiles

- Site de l'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France : www.anemf.org
- Site de l'Ordre des Médecins : www.conseil-national.medecin.fr
- Site de la faculté de médecine de Tours : <http://med.univ-tours.fr/>
- Site de l'ARS et lien du CESP : https://solidarites-sante.gouv.fr/professionnels/se-former-s-installer-exercer/le-contrat-d-engagement-de-service-public-cesp/?fbclid=IwAR1iEQQxtmqTsLvGcEHGMyCvws08lw84s8h59Le_gV3u68joYtjuApl0p14